

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

*uba copie S. Estèves
Maire
JT
DAS*

Avis de décision de la commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF) du 18 septembre 2024
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

Examen du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Osny

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 23 septembre 2021 prescrivant la révision du PLU ;

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 20 juin 2024 arrêtant le projet de PLU de la commune ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLU arrêté consomme des espaces agricoles et naturels ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement autorisant les extensions ou les annexes aux bâtiments d'habitation existants en zones agricole et naturelle, en application de l'article L.151-12 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement spécifique au secteur Ns ;

La Présidente propose aux membres de la commission de rendre un avis favorable, en prenant en compte les remarques suivantes :

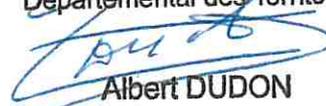
La commission rappelle qu'en vertu du décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, ces installations ne peuvent s'implanter que sur des terrains réputés incultes ou non exploités depuis une durée de dix ans avant la publication de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023. Ces terrains doivent en outre être inscrits dans un document-cadre élaboré par la Chambre d'agriculture, document en cours de réalisation. Il appartiendra à la commune de vérifier que ces conditions sont remplies avant d'autoriser d'éventuels projets.

La commission relève que même si certains terrains préalablement classés en U ou AU passent en zonage A ou N, la surface des zones ouvertes à l'urbanisation en zone 1 AU reste importante.

Le vote des membres de la commission est favorable avec 10 voix pour et deux abstentions.

L'Adjoint au Directeur
Départemental des Territoires

04 OCT. 2024


Albert DUDON